

Le 14 août 2013.

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **jeudi 22 août 2013** à 20h00, en la salle des mariages de la Maison Communale.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

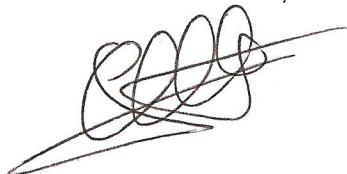
01. Procès verbal de la séance du conseil communal du 29/07/2013 ;
02. Statut administratif et pécuniaire du personnel communal - modification
03. AIDE – souscription au capital et libération des parts dans le contrat d'égouttage ;
04. Plan intercommunal de mobilité (PICM) – approbation ;
05. Marché public – réfection voirie 2012 – approbation avenant 2 ;
06. Marché public – passage latéral à l'Ecole primaire - correction erreur matérielle ;
07. Marché public – Aménagement 1^{er} étage Pouponnière - approbation avenant ;
08. Marché public – Achat de bancs et de poubelles de voirie.
09. Marché public – réfection voirie 2013 ;
10. Encart publicitaire dans le bulletin communal – règlement redevance;
11. Vérification de l'encaisse du receveur;
12. Fabrique d'Eglise d'Omal - Compte 2012 et Budget 2014 ;
13. Ecole – règlement de travail et lettre de mission de la chef d'école ;

Séance huis clos

01. Personnel enseignant : ratification de désignations.

Par le Collège,

La Secrétaire,



Le Bourgmestre,

